



écoulement fosse en voisinage

Par **ALBOUGE**, le **06/10/2009** à **23:18**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'une vieille maison dans un lieu dit rural. J'ai fait rénover cette maison en respectant notamment un permis de construire dûment validé. La question porte sur un problème de voisinage lié à un écoulement d'eaux usagées en mitoyenneté d'un mur.

Ma maison est en léger contrebas de celle de mon voisin. Ce dernier m'a avoué ne pas avoir installé de fosse septique avec épandage. Il n'a pas déposé de permis de construire et n'a donc pas été contraint de revoir son installation sanitaire. Il m'a même avoué avoir un puit perdu en sous sol de sa maison...

De ce fait un écoulement extrêmement nauséabond se répand dans une dépendance mitoyenne à la maison du voisin que je souhaitais utiliser comme cellier... Enfin ce voisin évacue toutes ses eaux de machine à laver, voire évier dans le fossé qui passe devant ma maison...

Je l'ai sollicité à 2 reprises afin qu'il trouve une solution mais en vain.

Quelle est la procédure à suivre afin de dénoncer ces manières moyenâgeuses ? Quelles autorités saisir ? (communauté de commune, mairie ?)

Merci de vos réponses

Par **trennec**, le **25/09/2010** à **18:58**

cher Monsieur,

Vous devez rechercher le gestionnaire du service assainissement qui peut être la commune, un syndicat intercommunal ou un partenaire privé de la personne publique. Dans le cas où les agents du service d'assainissement constatent une non conformité, ils ont la possibilité d'obliger l'utilisateur à réaliser les travaux dans un certain délai. En cas de non exécution, les travaux sont réalisés par le service mais aux frais de l'utilisateur récalcitrant.